



AQDMD

Association québécoise
pour le droit de mourir
dans la dignité

LE SOIN

En apprendre davantage sur l'aide médicale à mourir (AMM) au Québec

Livret informatif de l'AQDMD

Édition 2023



LE SOIN

- | | | |
|-----------|---|----------|
| 1 | Qu'est-ce que l'aide médicale à mourir ? | 3 |
| 2 | Les divers soins de fin de vie offerts au Québec. | 3 |
| 3 | Comment se déroule le soin d'aide médicale à mourir ? | 4 |
| 4 | Où pouvez-vous recevoir l'aide médicale à mourir ? | 4 |
| 5 | Qui pourra être présent à vos côtés et comment pouvez-vous personnaliser cet important moment ? | 5 |
| 6 | Comment se déroule la préparation au soin ? | 5 |
| 7 | Quelles sont les différentes étapes du soin ? | 6 |
| 8 | Que se passe-t-il après le soin ? | 7 |
| 9 | Quels sont les préparatifs funéraires à faire en prévision du soin ? | 8 |
| 10 | Vous souhaitez faire un don d'organes ? | 8 |

1 Qu'est-ce que l'aide médicale à mourir ?

Au Québec, l'aide médicale à mourir (AMM) est une intervention encadrée par des critères légaux rigoureux. Elle fait partie des divers soins de fin de vie. Pendant le soin, le médecin ou l'infirmière praticienne spécialisée (IPS) administrent des médicaments entraînant le décès d'un patient afin de mettre fin à sa souffrance physique ou psychologique alors qu'il souffre d'une maladie grave et incurable dont l'évolution lui est devenue intolérable. La loi offre ainsi à chaque personne la possibilité de décider, pour elle-même, des conditions de sa propre fin de vie, dans le respect de ses valeurs et de sa dignité.



2 Les divers soins de fin de vie offerts au Québec

L'aide médicale à mourir, les soins palliatifs de fin de vie et la sédation palliative continue sont trois options thérapeutiques correspondant aux soins de fin de vie au Québec.

Les soins palliatifs de fin de vie sont l'ensemble des soins qui peuvent être dispensés lorsqu'une personne atteinte d'une maladie ne veut plus de traitements, ne répond plus aux traitements ou encore qu'il n'existe aucun traitement curatif. Sans hâter ni retarder la mort, l'objectif des soins palliatifs de fin de vie est d'obtenir, pour les personnes et leurs proches, la meilleure qualité de vie possible et de leur offrir le soutien nécessaire. Dans certains cas, les soins palliatifs de fin de vie ainsi que les autres moyens thérapeutiques n'arrivent pas à alléger les souffrances du patient. Dans ces circonstances, l'aide médicale à mourir ou la sédation palliative continue peuvent être des options à envisager, si cela est le désir de la personne concernée.

La sédation palliative est un soin consistant en l'administration de médicaments ou de substances à une personne en fin de vie, dans le but de soulager ses souffrances en la rendant inconsciente, de façon continue, jusqu'à son décès.

L'aide médicale à mourir, les soins palliatifs de fin de vie et la sédation palliative continue ne sont aucunement en opposition, bien au contraire : ce sont trois options thérapeutiques des soins de fin de vie proposés au Québec.



3 Comment se déroule le soin d'aide médicale à mourir ?

En tant que demandeur de l'aide médicale à mourir (AMM), il est important de savoir **que vous et vous seul** avez le pouvoir décisionnel sur tous les éléments qui encadrent le soin.



La date



L'heure



Le lieu



L'ambiance



Et les proches
qui vous
accompagneront.

4 Où pouvez-vous recevoir l'aide médicale à mourir ?

Plusieurs options s'offrent à vous.



À votre domicile



Dans un établissement
hospitalier



Dans une maison de
soins palliatifs



Ou dans un autre endroit
adéquat que vous choisirez

5

Qui pourra être présent à vos côtés et comment pouvez-vous personnaliser cet important moment ?

En tout temps, c'est-à-dire avant, pendant et après l'administration du soin, toutes les personnes que vous aimeriez avoir auprès de vous peuvent être présentes.

Il n'y a aucune limite concernant le nombre de personnes qui peuvent vous accompagner lors de cet important moment tant que vous respectez les règles imposées en établissement.

Vous pouvez également choisir tous les autres éléments, sans aucune restriction, tels que :



Mettre de la musique



Vous installer à votre guise



Organiser la cérémonie de votre choix



Prendre le repas ou le breuvage que vous souhaitez

6

Comment se déroule la préparation au soin ?



Pour faciliter l'administration des médicaments lors du soin, le personnel soignant procèdera, à l'avance, à l'installation d'un cathéter.

En règle générale, dans le cas d'un PICC-line, cathéter central, l'installation se fait à l'hôpital dans les jours précédant le soin. Dans le cas de cathéters usuels Jelco, cet acte est réalisé la veille ou le jour même du soin, quelques heures avant celui-ci.

7

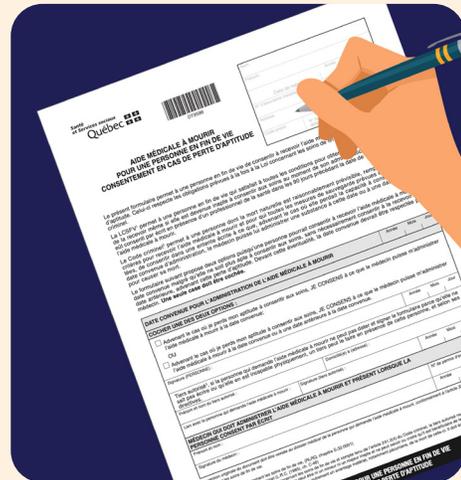
Quelles sont les différentes étapes du soin ?

Le consentement final

Avant de débiter l'administration du soin d'aide médicale à mourir, la loi oblige le prestataire (le médecin ou l'IPS) à obtenir verbalement votre consentement final afin de s'assurer que vous désirez toujours le recevoir.

Si le prestataire vous a classé dans la catégorie "Classe 1" qui indique une mort naturelle raisonnablement prévisible, cette validation n'est pas nécessaire si :

- ✓ Votre aptitude à consentir est amoindrie
- Et que vous avez rempli votre formulaire de renonciation au consentement final auprès de votre prestataire.



Le processus d'injections

Le médecin ou l'IPS procède ensuite à cinq injections.

-  **01** Tout d'abord, une injection de Midazolam crée un état de calme, de somnolence ou de sommeil.
-  **02** Dans un 2^e temps, l'injection d'un anesthésique intraveineux permet d'éviter un inconfort au niveau de la voie veineuse lors de l'injection du Propofol.
-  **03** Dans un 3^e temps, l'injection de deux seringues de Propofol vous plonge dans un coma profond.
-  **04** Et dans un 4^e temps, l'injection d'un curare provoque l'arrêt certain de votre respiration.

Le processus complet des injections ne dure que quelques minutes.

Le constat de décès



À la suite du soin, c'est au prestataire que revient la tâche de constater votre décès, de remplir le constat prévu à cet effet et de l'envoyer électroniquement au salon funéraire que vous aurez préalablement choisi.

8

Que se passe-t-il après le soin ?



Vos proches présents auront tout le temps nécessaire pour se recueillir comme ils le souhaitent. Le prestataire de santé demeurera à leur disposition pour les accompagner et répondre à leurs questions.

Par la suite, l'équipe soignante procédera au retrait des cathéters.

Si le soin a lieu à domicile, vos proches doivent contacter le salon funéraire qui organisera les obsèques.

Si le soin a lieu à l'hôpital, c'est l'établissement qui informera le salon funéraire.

9

Quels sont les préparatifs funéraires à faire en prévision du soin ?

Sachez que toutes les démarches auprès du salon funéraire devront être faites préalablement par vous ou par vos proches. Vous devrez également transmettre à l'avance au médecin prestataire l'ensemble des informations concernant le choix du salon funéraire.



10

Vous souhaitez faire un don d'organes ?

Organiser un don d'organes est tout à fait possible dans le cadre de l'aide médicale à mourir.

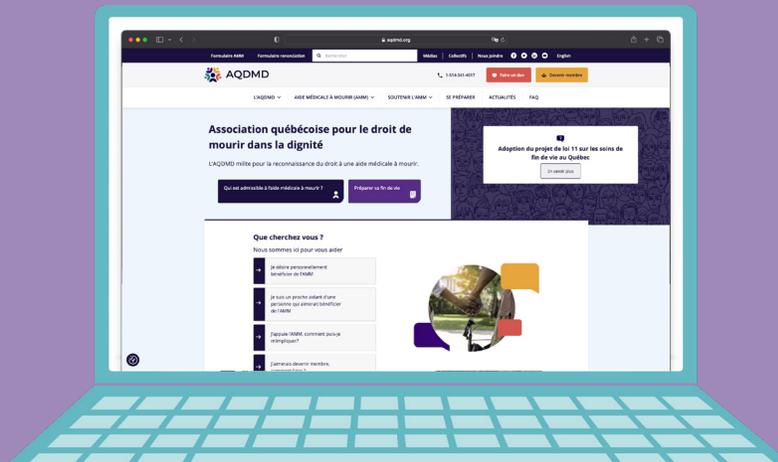
Pour ce faire, vous pouvez en discuter avec votre médecin ou IPS prestataire au moment des rendez-vous préparatoires.

Si vous souhaitez faire un don, sachez que votre soin devra impérativement avoir lieu à l'hôpital et non à votre domicile, pour des raisons de logistique médicale. Dans cette optique, le prestataire mettra le demandeur en contact avec Transplant Québec et, dans ce cas-ci, il faudra compter au moins 2 à 3 semaines de procédures avant que l'aide médicale à mourir puisse être donnée.



Un conseil d'ami !

Si vous avez d'autres interrogations concernant la démarche et les formulaires d'aide médicale à mourir, nous vous invitons à consulter notre site web www.aqmd.org.





AQDMD

Association québécoise
pour le droit de mourir
dans la dignité